



Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Quai Jules Moineau - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

DEMANDE PREALABLE D'AUTORISATION DE REJET

- **Nom et adresse du propriétaire du dispositif d'assainissement non collectif :**

.....
.....

☎ : 📠

- **Adresse du projet de l'assainissement non collectif :**

Lieu-dit : Rue :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale :

Section (s) : parcelle (s) :

- **Descriptif du projet sur plan :**

Prétraitement :

Traitement :

- **Lieu d'exutoire :**

Fossé

réseau pluvial (après accord du prestataire)

autres :

Il est important de rappeler que le rejet des eaux épurées doit être réalisé préférentiellement dans le terrain du propriétaire, par épandage superficiel.

Toutefois, si un exutoire est nécessaire, le propriétaire s'engage à réaliser les travaux d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Le propriétaire du milieu récepteur se réserve le droit d'annuler l'autorisation de rejet en cas de pollution avérée émise du dispositif d'assainissement non collectif.

- **Avis de la CCLN :** Favorable Favorable avec réserves Défavorable

Effectuée le

**Le propriétaire du dispositif
D'assainissement non collectif,
(date et signature)**